Voirie vicinale : Amélioration de chemins ; communication d'une lettre préfectorale ; propositions.

LA MESSE DE PREMICES DU R. P. DOM SIMON VAILLANT. — C'est samedi, à dix heures, que notre concitoyen, le R. P. dom Simon Vaillant, bénédictin de l'abbaye de Maredsous, fils de M. Henri Vaillant, a célébré, en l'église St-Martin, sa messe solennelle de prémices. Une assistance nombreuse et choisie remplissait la nef principale. La présence de Mgr de Kerkove, abbé mitré du Mont-César, à Louvain, qui assistait, au trône pontifical, a donné à cette cérémonie, un éclat tout particulier.

Un cortège composé de nombreux ecclésiastiques et de religieux a conduit processionnellement le nouveau prêtre à l'autel. Le R. P. dom Simon Vaillant était assisté de M. le chanoine Berteaux, doyen de Saint-Martin et des RR. PP. dom Edesbald, diacre, et dom Laurent, sous-diacre. Les assistants du R. P. abbé étaient MM. les chanoines Vassart, directeur de l'Institut technique, et Evrard, doyen de Notre-Dame, diacres du trône pontifical. Parmi les autres ecclésiastiques, on remarquait MM. les abbés Lesage, curé de Saint-Joseph et Ghesquière, supérieur du Collège.

L'assistance a suivi avec beaucoup d'intérêt les cérémonies peu connues du rite bénédictin. La messe a été chantée par l'excellente chorale de St-Martin, dirigée avec maîtrise par M. Paul Fournier, qui a interprété avec beaucoup d'expression : le *Kyrie* de Dandel, le *Gloria* de Gounod, le *Credo* de dom Perosi, le *Sanctus* de Weber et l'*Agnus Dei* de Rameau. Les soli ont été chantés par MM. Grandjean, Fougnies, Cartoux et Carpentier.

A l'Offertoire et à la Communion, le célèbre violoncelliste Jacobs, professeur au Conservatoire de Bruxelles, a exécuté avec une science consommée l'*Andante religieux* de Th. Dubois ; l'*Ave* de Bach et la *Berceuse de Jocelyn*, de Benjamin Godard. Il était accompagné au grand orgue par M. Gustave Meyer, l'habile organiste de la paroisse, qui a joué la VIe symphonie de Widor et la marche de Schuman.

Le sermon a été donné par M. l'abbé Lenglart, ancien maître de discipline du Collège, qui a fait un tableau très juste et très éloquent des amertumes inévitables au prêtre et surtout au religieux dans les temps troublés que nous traversons.

La cérémonie n'a pris fin qu'à midi.

Dans l'après-midi, le nouveau prêtre a reçu de Rome, le télégramme suivant :

« [illegible] agissant les hommes et les [illegible] pour la [illegible] Vaillant, heureux de consacrer le nouveau prêtre, Dom Simon, et bénir celui qui est [illegible] à sa première messe. » Signé : Cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat.

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — Les contribuables sont informés que les rôles des contributions relatives aux poids et mesures (1re, 2e et de patentes) sont déposés chez MM. les Percepteurs et mis en recouvrement à partir d'aujourd'hui.

NOS CONCITOYENS A L'EXPOSITION D'HANOI. — Nous apprenons avec plaisir que le jury des récompenses à l'Exposition d'Hanoï vient de décerner à notre concitoyen M. Victor Vaissier, un rappel du Hors-Concours, obtenu en 1900 à l'Exposition Universelle de Paris.

Nos bien sincères félicitations à M. Victor Vaissier pour cette nouvelle récompense, la plus haute dont disposait le jury.

LE DEPART DES RÉSERVISTES. — Un grand nombre de réservistes appelés, la semaine prochaine, à accomplir une période d'instruction dans l'Est nous demandent à quelle heure ils doivent prendre le train, à Roubaix, pour arriver en temps à destination.

Ceux qui se rendent à Givet et à Verdun, doivent partir le matin à 7 heures 13 ; ceux qui vont à Châlons ou à Mourmelon-le-Petit, partiront à 9 heures 18 ; enfin, ceux qui sont appelés à Saint-Mihiel, devront prendre le train de onze heures.

LES PREMIÈRES COMMUNIONS auront lieu le dimanche 17 mai à Saint-Jean-Baptiste et au Saint-Rédempteur ; le 21 mai, à l'église Saint-Antoine et au Collège.

LES VIEILLARDS ET LES ORPHELINS DES HOSPICES AU CIRQUE. — Nous apprenons avec plaisir que M. Roche, directeur du cirque, vient d'informer l'Administration des Hospices qu'il mettrait à sa disposition, en faveur des vieillards de ses établissements, 150 places pour la représentation de l'après-midi de lundi, 4 mai, et le même nombre de places en faveur des orphelins et orphelines pour la matinée du jeudi suivant.

LE SERVICE DES PENSIONS A DOMICILE. — On nous adresse la communication suivante :

« La Commission du Hospice de Roubaix à l'honneur d'informer les vieillards, infirmes et orphelins qui reçoivent une pension de l'Hospice, que l'Hospice [illegible] de leur domicile, [illegible] les [illegible] de chaque mois, à l'Hospice [illegible] de 9 à 11 heures du matin et de 1 à 3 heures du soir, [illegible] les [illegible] de la Pension [illegible] Hospice, qu'elles ne [illegible] pas